

Les recommandations du pratiquant voile libre au sein du

« Yacht Club de Cavalaire »

Les sorties libres sur matériel personnel ne sont surveillées que pendant les heures et jours d'ouverture du Club et dans la zone de navigation déclarée. Le membre chef de bord désirant une surveillance devra en informer le RTQ sur place ou se signaler sur le groupe WhatsApp :

« YCC Echanges membres » QR code sur la porte du local membre.

Toutes sorties en dehors des jours et heures d'ouvertures ainsi qu'en dehors de la zone de navigation se fera sous l'entière responsabilité du membre chef de bord.

Bon sens Marin du membre chef de bord en pratique libre :

- **Savoir consulter la météo sur les différents supports existants « application et site internet »**
- **Savoir Adapter votre équipement individuel aux conditions du jour**
- **Connaitre les règles de navigation de plaisance**
- **Eviter les chenaux pendant le départ et l'arrivée de groupes de l'école de voile**
- **Connaitre les numéros d'urgences affichés au club**
- **Connaitre les zones de navigation affichées au club**
- **Connaitre le balisage des plages affiché au club**
- **Connaitre les procédures du DSI consultable au bureau**
- **Respecter l'attribution des cassiers**
- **Respecter l'attribution des places sur la concession de plage**
- **Respecter la consommation d'eau selon les restrictions en cours**
- **Ne pas sortir sous bulletin météorologique spécial « BMS »**